

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (CE) n° 453/2010



## REMOVE ALL

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : REMOVE ALL  
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119969502-33  
Type de produit REACH : Substance/mono-composant  
Numéro CAS : 4431-83-8  
Numéro CE : 224-631-8  
Masse moléculaire : 164.20 g/mol  
Formule : C7H16O4

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Solvant

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

TEC7\*  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
☎ +32 14 85 97 37  
☎ +32 14 85 97 38  
info@tec7.be  
\*TEC7 is a registered trademark of Novatech International  
Industrielaan 5B

##### Fabricant du produit

Novatech International N.V.  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
☎ +32 14 85 97 37  
☎ +32 14 85 97 38  
info@tec7.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):  
+32 14 58 45 45 (BIG)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

#### 2.3. Autres dangers

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
2,5,7,10-tetraoxaundécane 01-2119969502-33	4431-83-8 224-631-8	C>99 %			Mono-composant

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)  
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel  
<http://www.big.be>  
© BIG vzw

Motif de la révision: CLP-ATP4

Numéro de la révision: 0201

Date d'établissement: 2013-02-08

Date de la révision: 2015-06-16

Numéro de produit: 53478

1 / 10

134-16433-470-fr-FR

# REMOVE ALL

## 3.2. Mélanges

Ne s'applique pas

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

#### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.2.1 Symptômes aigus

##### Après inhalation:

Pas d'effets connus.

##### Après contact avec la peau:

Non irritant.

##### Après contact avec les yeux:

Irritation légère.

##### Après ingestion:

Pas d'effets connus.

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Mousse polyvalente. Poudre BC. Acide carbonique.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO<sub>2</sub> en cas de combustion.

### 5.3. Conseils aux pompier

#### 5.3.1 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

#### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

#### 6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

#### 6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

##### Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

# REMOVE ALL

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Fines particules: appareillage/éclairage pour atmosphère explosive. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver à l'abri de la lumière. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conforme à la réglementation.

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, agents d'oxydation, acides (forts).

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

##### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

##### DNEL/DMEL - Travailleurs

REMOVE ALL

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	11.75 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1.67 mg/kg bw/jour	

##### DNEL/DMEL - Grand public

REMOVE ALL

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	2.9 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.83 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.83 mg/kg bw/jour	

##### PNEC

REMOVE ALL

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	62.54 mg/l	
Eau de mer	6.25 mg/l	
STP	10 mg/l	
Sédiment d'eau douce	234.64 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	23.46 mg/kg sédiment dw	

# REMOVE ALL

Sol	542.67 µg/kg sol dw
-----	---------------------

## 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Fines particules: appareillage/éclairage pour atmosphère explosive. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

#### b) Protection des mains:

Gants.

#### c) Protection des yeux:

Protection des yeux non requise dans des conditions normales.

#### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Incolore
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	0.6 - 38.2 vol %
Inflammabilité	Matière présentant un risque d'incendie
Log Kow	-0.69 ; Valeur expérimentale ; OCDE 107
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	1.532 mm <sup>2</sup> /s ; 25 °C
Point de fusion	< -65 °C
Point d'ébullition	210 °C
Point d'éclair	92 °C ; Coupelle ouverte ; 1013 hPa ; ASTM D92
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	22.5 hPa ; 20 °C
Solubilité	l'eau ; Complète
Densité relative	0.99 ; 20 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	210 °C ; 1013 hPa ; ASTM E659-78
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

### 9.2. Autres informations

Tension superficielle	31.5 milliNewton/meter ; 25 °C
Densité absolue	992 kg/m <sup>3</sup> ; 20 °C

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

À température > point d'éclair: risque d'incendie/explosion accru.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les oxydants (forts) et avec (certains) acides.

Motif de la révision: CLP-ATP4

Date d'établissement: 2013-02-08

Date de la révision: 2015-06-16

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 53478

4 / 10

# REMOVE ALL

## 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Fines particules: appareillage/éclairage pour atmosphère explosive. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles.

## 10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, acides (forts).

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

REMOVE ALL

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 423	> 5000 mg/kg bw		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Peau	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg bw		Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation

REMOVE ALL

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Légèrement irritant	OCDE 405		1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Sans objet (test in vitro)	Non corrosif	OCDE 431		4 heures	Épiderme humain reconstitué	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

#### Conclusion

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les yeux

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

REMOVE ALL

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Autres			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	

#### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Non classé comme sensibilisant par inhalation

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

REMOVE ALL

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral								Dispense de données
Dermal	NOAEL	OCDE 410	1000 mg/kg bw/jour		Aucun effet	28 jour(s)	Lapin (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation	NOAEC	Essai de toxicité subchronique	3127.89 mg/m <sup>3</sup> air		Aucun effet	13 semaine(s)		Read-across

#### Conclusion

Motif de la révision: CLP-ATP4

Date d'établissement: 2013-02-08

Date de la révision: 2015-06-16

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 53478

5 / 10

# REMOVE ALL

Non classé pour la toxicité subchronique

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

REMOVE ALL

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 487	Lymphocytes humains	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

REMOVE ALL

Aucune donnée (expérimentale) disponible

## Cancérogénicité

REMOVE ALL

Aucune donnée (expérimentale) disponible

## Toxicité pour la reproduction

REMOVE ALL

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	Étude de toxicité pour le développement	195 mg/kg bw/jour			Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle	NOAEL		250 mg/kg bw/jour			Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité								Dispense de données

## Conclusion CMR

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé pour la cancérogénicité

## Toxicité autres effets

REMOVE ALL

Aucune donnée (expérimentale) disponible

## Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

REMOVE ALL

Pas d'effets connus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

REMOVE ALL

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	> 100 mg/l		Pisces			Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna			Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	> 100 mg/l	72 h	Algae			Valeur expérimentale

## Conclusion

Peu nocif pour les poissons

Motif de la révision: CLP-ATP4

Date d'établissement: 2013-02-08

Date de la révision: 2015-06-16

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 53478

6 / 10

# REMOVE ALL

Peu nocif pour les invertébrés (Daphnia)

Peu nocif pour les algues

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

## 12.2. Persistance et dégradabilité

REMOVE ALL

### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D : Essai en flacon fermé	4.3 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

### Conclusion

Difficilement biodégradable dans l'eau

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

REMOVE ALL

### BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF		3.126			Étude de littérature

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 107		-0.69		Valeur expérimentale

### Conclusion

Faible potentiel de bioaccumulation (FCB < 500)

## 12.4. Mobilité dans le sol

REMOVE ALL

### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		1.517	

### Conclusion

Très mobile dans le sol

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères PBT ni aux critères vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006, et n'est donc ni PBT, ni vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

REMOVE ALL

### Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

07 07 99 (déchets provenant de la FFU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs: déchets non spécifiés ailleurs). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables. Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer dans un incinérateur agréé pour solvants avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas déverser dans les eaux de surface.

#### 13.1.3 Emballages

Aucun renseignement disponible.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR)

Motif de la révision: CLP-ATP4

Date d'établissement: 2013-02-08

Date de la révision: 2015-06-16

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 53478

7 / 10

# REMOVE ALL

## 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

### Chemin de fer (RID)

## 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

### Voies de navigation intérieures (ADN)

## 14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	9003
------------	------

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	MATIÈRES DONT LE POINT D'ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR À 60 °C MAIS INFÉRIEUR OU ÉGAL À 100 °C
------------------	---

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	9
Code de classification	

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	aucune.

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

### Mer (IMDG/IMSBC)

## 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	
--------	--

## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non



# REMOVE ALL

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Annexe II de Marpol 73/78	
---------------------------	--

## Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

### 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	
--------	--

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
100 %	

#### Législation nationale Pays-Bas

REMOVE ALL

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03
Waterbezwaarlijkheid	11

#### Législation nationale Allemagne

REMOVE ALL

WGK	1; Classification polluant l'eau basée sur phrases R selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 3)
TA-Luft	5.2.5

#### Législation nationale France

REMOVE ALL

Aucun renseignement disponible

#### Législation nationale Belgique

REMOVE ALL

Aucun renseignement disponible

#### Autres données pertinentes

REMOVE ALL

Aucun renseignement disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

(\*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des

Motif de la révision: CLP-ATP4

Date d'établissement: 2013-02-08

Date de la révision: 2015-06-16

Numéro de la révision: 0201

Numéro de produit: 53478

9 / 10

# REMOVE ALL

substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.